

# Fédération Française des Pêcheurs en Mer

## Comité Régional Corse

### Assemblée Générale Constitutive du 28 Juin 2008

#### Procès Verbal

L'Assemblée Générale constitutive, du Comité Régional Corse de la Fédération Française des Pêcheurs en Mer, s'est tenue ce jour, samedi 28 juin 2008 au théâtre de Furiani. Les représentants de chacun des clubs corses à jour de leurs obligations fédérales, répondaient à une convocation adressée le 15/05/08, par lettre recommandée.

#### Ordre du Jour :





- **Approbation des Statuts**
- **Approbation du Règlement intérieur**
- **Election du Comité Directeur**
- **Questions diverses**

Etaient présents :

- Louis MORVAN Président national de la F.F.P.M.
- Jean-Michel OBERTI, Team Corsica Fishing
- Ludovic MARTIN, Surf Casting Club de Biguglia
- Cyril BENATI, A Ragnola
- Raphael KAUFFMANN, A Pesca Balanina

A 14 heures 30, Monsieur Louis MORVAN ouvre les travaux de l'Assemblée Générale par un discours dans lequel, après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes, il fait l'historique de la demande de création du comité régional corse qui lui avait été soumise, et de son acceptation par l'Assemblée Générale de la F.F.P.M.

Monsieur Louis MORVAN rappelle que ne peuvent participer aux opérations de vote que les clubs qui sont à jour de leurs obligations fédérales. Chaque club dispose d'un nombre de voix égal au nombre de licenciés inscrits au 15 mai 2008, ce qui donne la répartition suivante :

 Surf Casting Club de Biguglia :	52 voix
 Team Corsica Fishing :	31 voix
 A Ragnola :	23 voix
 A Pesca Balanina :	12 voix
• Total :	118 voix

## **Approbation des Statuts et du règlement intérieur du Comité Régional Corse :**

La parole est donnée à Monsieur Jean-François CHIPPONI qui rappelle les grandes lignes des projets de règlement intérieur et de statut qui sont soumis à l'approbation de l'assemblée, et dont chaque club a été destinataire.

La question posée au collège électoral est la suivante :

« Approuvez vous le projet de statuts et le projet de règlement intérieur adressé aux clubs, le 15/05/08 »

Le vote se déroule sans problème et les résultats sont les suivants :

Inscrits : 118

Exprimé : 118

OUI : 118

Les statuts et le règlement intérieur sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Louis MORVAN déclare le Comité Régional Corse de la F.F.P.M. officiellement créé.

## **Election du Comité Directeur :**

Une seule liste brigue le suffrage des électeurs, elle se compose de neuf noms ainsi disposés :

- Jean-François CHIPPONI
- Jean-Michel OBERTI
- Patrice GIACOMETTI
- Jean-François GUERRINI
- Aurélien HUCHE
- Tony CASTEL
- Laurent BOTELLA
- Frédéric MARTINEZ
- Toussaint GRIMALDI

Le vote se déroule sans problème, et les résultats sont les suivants :

Inscrits : 118

Exprimés : 118

Liste « Jean-François CHIPPONI » : 118

Monsieur Louis MORVAN proclame Jean-François CHIPPONI président du nouveau comité régional corse.

Il s'ensuit le vote du bureau directeur et des membres du comité directeur. Il ressort des opérations de vote que le Comité Directeur est ainsi constitué :

- Bureau Directeur :
  - o Président : Jean-François CHIPPONI
  - o Vice-président : Jean Michel OBERTI
  - o Secrétaire : Patrice GIACOMETTI
  - o Trésorier : Jean-François GUERRINI
- Membres :
  - o Aurélien HUCHE
  - o Tony CASTEL
  - o Laurent BOTELLA
  - o Frédéric MARTINEZ
  - o Toussaint GRIMALDI

### **Questions diverses :**

Emanant de l'Assemblée une question relative à la taille et au nombre des prises est posée à Louis MORVAN.

Le Président de la F.F.P.M. tient avant tout à rappeler qu'il existe un tableau des tailles minimales des prises, et que ce tableau est imposé à tous les pêcheurs par les Affaires Maritimes. De plus, il semble désormais acquis que les tailles minimales ne seront plus définies par l'administration française mais par la Communauté Européenne.

De ce fait, s'il est possible dans n'importe quelle compétition, de fixer des tailles minimales de capture supérieures aux minimas imposés, il est absolument interdit d'accepter des tailles inférieures à ces mêmes minimas.

Pour ce qui est du nombre des prises, le Président MORVAN en appelle à la responsabilité de tous, en invitant chacun à limiter les captures au strict nécessaire de sa consommation.

Une autre question est posée, encore une fois au Président MORVAN.

Jean-François GUERRINI demande s'il est possible au Comité Régional d'organiser des sélectifs avec un règlement différent du règlement fédéral. En l'occurrence, est-il possible d'organiser des compétitions sélectives dans lesquels les poissons non-maillés ne seront pas comptabilisés ?

Le Président MORVAN répond que chaque Comité Régional est libre d'organiser comme il l'entend ses « non sélectifs » dans la mesure où les tailles minimales imposées par les autorités sont respectées.

En ce qui concerne les sélectifs par accord du Président National il est possible d'organiser ses compétitions en ne comptabilisant pas les poissons non maillés.

Par contre, les pêcheurs qui seront ainsi sélectionnés participeront au championnat de France où le règlement fédéral sera strictement appliqué.

A 17 heures, L'ordre du jour étant épuisé, le Président Jean-François CHIPPONI, lève la séance en remerciant encore une fois l'ensemble des participants, et plus particulièrement Monsieur Louis MORVAN de sa très précieuse collaboration, et de l'amitié qu'il a témoignée aux pêcheurs corses par sa présence.

**Les Statuts et le Règlement intérieur approuvés par l'Assemblée Générale sont annexés au présent Procès-verbal.**

**Le Secrétaire du Comité Régional**

**Patrice GIACOMETTI**

**Le Président du Comité Régional**

**Jean-François CHIPPONI**